



# L'ÎLE AUX LOISIRS

## ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE

# PROJET PÉDAGOGIQUE

Année scolaire 2019-2020

*Avec le soutien financier de la CAF – Caisse d'Allocation Familiale  
et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré dans le cadre du PEL – Projet Educatif Local*



# 1- DESCRIPTIF DU CENTRE

## L'accueil périscolaire

### Accueil de loisirs l'Île aux loisirs

Groupe scolaire  
6, rue Charles de Gaulle  
17670 La Couarde sur mer

**Organisateur :** Mairie de la Couarde sur mer  
9, Grande Rue  
17670 La Couarde sur mer

L'accueil périscolaire, situé à proximité de l'école primaire, possède ses propres locaux. Il bénéficie également **d'une partie des locaux de l'école, et** de structures municipales (bibliothèque, salles, espaces extérieurs, etc.).

Il permet d'accueillir les enfants âgés de 2 ans et 1/2 à 12 ans scolarisés à l'école communale, le matin, avant l'école de 7h45 à 8h50 (environ 5 à 10 enfants), le soir après l'école de 16h30 à 18h30 (environ 10 à 20 enfants).

**Des activités spécifiques à destination des pré-ados (9-12 ans) sont également proposées ponctuellement (mercredi après-midi, samedi, ou soirées).**

### Tarifs

Les tarifs horaires, votés par le conseil municipal, sont déterminés en fonction du quotient familial de chaque famille.

Ils sont décomptés à la demi-heure et un tarif dégressif est appliqué à partir du 2<sup>ème</sup> enfant présent sur la structure :

<b>Accueil périscolaire et de loisirs</b>	<b>Tarif à l'heure (décompté à la 1/2h)</b>	<b>Tarif plafond périscolaire  Mensuel</b> <small>Au delà de 31 h de présence mensuelle, l'heure n'est plus facturée.</small>	<b>Goûter (soir)</b>	<b>Repas cantine</b>
Quotient Familial : 1501€ et + Tarif pour le 2ème enfant et plus (inscriptions simultanées)	<del>1.30 €/h</del> <b>1.34 €/h</b> <del>1.10 €/h</del> <b>1.13 €/h</b>	<del>40.00 €</del> <b>41.54 €</b> <del>34.00 €</del> <b>35.03 €</b>	0.30 €	Maternelle: 2,50 €
Quotient Familial : 801€ à 1500€ Tarif pour le 2ème enfant et plus (inscriptions simultanées)	<del>1.20 €/h</del> <b>1.24 €/h</b> <del>1.02 €/h</del> <b>1.05 €/h</b>	<del>38.00 €</del> <b>38.44 €</b> <del>32.30 €</del> <b>32.55 €</b>		Élémentaire: 2,60€
Quotient Familial : 401€ à 800€ Tarif pour le 2ème enfant et plus (inscriptions simultanées)	<del>1.10 €/h</del> <b>1.13 €/h</b> <del>0.93 €/h</del> <b>0.96 €/h</b>	<del>36.00 €</del> <b>35.03 €</b> <del>30.06 €</del> <b>29.76 €</b>		Pique-nique: 2,60€
Quotient Familial : 0€ à 400€ Tarif pour le 2ème enfant et plus (inscriptions simultanées)	<del>1.00 €/h</del> <b>1.03 €/h</b> <del>0.85 €/h</del> <b>0.88 €/h</b>	<del>33.00 €</del> <b>31.93 €</b> <del>28.05 €</del> <b>27.28 €</b>		Régime alimentaire spécial: 8,97€
Enfant non -résident de l'île de Ré <del>(ou non-scolarisé à La Couarde sur mer)</del>		1,80 € / h <b>1.85 € / h</b>		

*Pour information, le coût total d'un repas est de 4,02 € pour la maternelle, 4,18 € pour l'élémentaire et pique-nique et 10,55 pour les régimes alimentaires spéciaux. La Commune prend à sa charge respectivement 1,52 € pour la maternelle et 1,58 € pour les autres repas.*

Le tarif plafond correspond à 31 heures de présences mensuelles et permet de ne pas dépasser un certain seuil pour les familles.

La Commune finance la totalité des sorties et intervenants proposés dans le programme d'activités périscolaires, ce qui permet de limiter le coût pour les familles. Toute annulation d'inscription moins de 48 heures à l'avance fera l'objet d'une facturation d'une de présence et du goûter (sauf en cas de maladie).

La Caisse d'Allocation Familiale apporte une aide financière pour l'accueil des enfants dans le cadre de la prestation de service ordinaire.

Pour certaines activités, la Communauté de Communes de l'Île de Ré peut apporter son concours financier dans le cadre du Projet Educatif Local intercommunal.

## 2- LE PROJET ÉDUCATIF DE LA COMMUNE

La commune a défini ses orientations éducatives en s'appuyant sur un diagnostic social local et s'engage à respecter les objectifs suivants :

- Accueillir tous les enfants, y compris, ceux en situation de handicap, sous réserve que ce handicap soit compatible avec la participation à la vie collective, sans accompagnement par une auxiliaire de vie spécifique.
- Analyser les besoins et attentes des parents et des jeunes.
- Faire en sorte qu'après la famille et l'école, le temps des loisirs soit un temps formateur pour l'enfant.
- Développer les liens intergénérationnels.
- Poursuivre la dynamique intercommunale pour les centres de loisirs, coordonnée par la communauté des communes de l'île de Ré.
- Reconnaître et conforter les parents dans leur rôle d'éducateur (à travers le dialogue, l'implication des familles).
- Améliorer la qualité des projets (formation du personnel).
- Mettre à disposition les moyens humains matériels et financiers nécessaires au fonctionnement de la structure.

## 3- LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### **Divertir les enfants après une journée d'école en favorisant l'autonomie**

Les animatrices laissent libre choix des activités aux enfants qui ont accès à nombre d'entre elles (aménagement à hauteur pour les jeux de société, matériel de bricolage, etc.). Ainsi, des petits groupes sont généralement formés par affinité.

Depuis la reprise de la semaine de 4 jours, des ateliers spécifiques sont également mis en place les mardis soir (« Mardis c'est permis ») de 17h à 18h. Ils se déroulent à la bibliothèque municipale (atelier lecture ou ludothèque), à la salle des associations (activités sportives ou autres), en extérieur ou dans les locaux de l'accueil de loisirs. Exemples d'activités : Initiation Viet Vo Dao, danse, relaxation, expériences scientifiques, activités artistiques, etc.

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants mais de créer un cadre favorisant des activités riches et adaptées en fonction de l'âge des enfants.

En ce qui concerne les plus grands, qui trouvent plus difficilement leur place au milieu des plus jeunes, il apparaît qu'ils fréquentent de moins en moins les structures d'accueil car les parents considèrent qu'ils peuvent « se garder » tout seul. Des soirées culturelles ou autres leurs sont spécifiquement proposées (Spectacle à la Coursive, soirée piscine nocturne, boum, bowling...). Ces moments privilégiés permettent de garder un lien avec cette tranche d'âge et de mettre en place d'autres projets.

### **Sensibiliser à l'équilibre et au gaspillage alimentaire**

Des fruits frais coupés et épluchés sont proposés presque tous les soirs (lorsque ce n'est pas possible, ils sont remplacés par des fruits secs, compote ou, exceptionnellement, du jus de fruits). Ainsi, les enfants les consomment bien plus facilement que lorsque nous les proposons entiers.

Cette collation est complétée par une céréale, bien souvent du pain, que nous proposons avec beurre, confiture, miel, chocolat, fromage...

Plusieurs actions ont vu le jour aussi bien pendant des temps d'animation durant les vacances ou les mercredis ainsi qu'au moment de la pause méridienne afin de faire réfléchir les enfants sur les moyens à mettre en place pour limiter le gaspillage alimentaire à la cantine (~~intervention de l'ambassadrice du tri de la Communauté de communes, formation d'une animatrice par Cyclad~~).

Chaque vendredi, les enfants sont accompagnés pour préparer leur goûter « tout seul ». Celui-ci est présenté sous forme de buffet. Ils doivent composer leur goûter « équilibré » et apprendre à faire « seul » : tartinage, découpage...

### **Assurer le lien entre l'école et la famille**

L'équipe d'animation s'assure de transmettre les informations concernant la vie scolaire, ainsi que les messages à l'intention des familles. En effet, certains parents ayant des contraintes horaires, déposent et récupèrent leur enfant matin et soir à l'accueil périscolaire et n'ont que peu d'occasions de rencontrer les enseignants. Il est donc primordial que nous puissions faire « le lien » entre ces familles et l'école.

L'équipe propose une **aide aux leçons les lundis et jeudis soirs**. Cette aide se fait en accord avec l'équipe enseignante (méthode, élèves en difficulté) qui est régulièrement consultée.

Le but n'étant pas de se substituer au rôle éducatif des parents, un dialogue quotidien est établi afin que chacun puisse trouver sa place. Il nous paraît, en effet important que, même si les devoirs ont été faits correctement, les parents continuent de s'intéresser à cette partie de la scolarité de leur enfant.

La directrice de l'accueil participe aux conseils d'école et intervient à la réunion d'information organisée à chaque rentrée scolaire.

### **Impliquer les familles**

L'équipe prend du temps au moment de l'accueil afin de renseigner sur le travail effectué en périscolaire, de l'attitude ou autre. Cet échange est très important et permet de maintenir un dialogue et d'informer les familles. Leur avis est régulièrement recueilli grâce à des sondages et ils sont invités à certains événements (réunions avant départs en mini camp, spectacles ou expositions en fin de vacances).

### Jouer

Il est important de ne pas toujours solliciter les enfants et de leur laisser des moments pour eux.

- ⇒ À travers les jeux collectifs ;
- ⇒ Jeux de société
- ⇒ Jeux d'imitations
- ⇒ Jeux de construction
- ⇒ Petits ateliers à la demande

## 4- ORGANISATION ET INSCRIPTIONS

### Organisation

L'équipe d'animation permanente :

- 1 directrice (BAFD) ;
- 1 directrice adjointe (CAP petite enfance et BAFD) ;
- 1 animatrice (CAP Petite enfance).
- 1 intervenant extérieur les mardis soir (Mardi ludo), différent à chaque « Période » (entre deux périodes de vacances).

### Inscriptions

Des tableaux prévisionnels sont distribués ou envoyés par mail, tous les mois afin que les familles puissent réserver les jours de présence de leur(s) enfant(s). Un « Portail Familles » (sur le site Internet de la Commune [www.lacouardesurmer.fr](http://www.lacouardesurmer.fr)) est également à disposition pour faciliter les inscriptions et les paiements en ligne.

Les inscriptions **exceptionnelles** sont également possibles en fonction des places disponibles (une animatrice est présente dans le hall de l'école de 8h50 à 9h15).

La directrice et les animatrices ont des plages horaires aménagées en commun, les lundis, afin d'assurer le bon fonctionnement, d'échanger et, éventuellement de préparer des ateliers.

Les présences pointées sur une tablette et sur le cahier, sont ensuite validées sur le logiciel « Loisirs et Accueil », à l'aide du tableau de présences, en fin de mois. La secrétaire de mairie établie la facturation. La facturation est vérifiée par l'équipe de l'ALSH avant transmission aux familles. Les règlements s'effectuent en mairie ou via le Portail Famille.

## JOURNÉE « TYPE »

**Les heures d'arrivée / départ pour chaque enfant sont systématiquement notées dans la tablette numérique.**

### Périscolaire du matin

7h45 Arrivée de l'animatrice et installation des ateliers (jeux, dessins...)

7h45 à 8h45 : Accueil échelonné des enfants

8h40 : Rangement des activités

8h50 : Départ pour l'école, début de la permanence dans le hall

### **Périscolaire du soir**

16h00 : Arrivée des animatrices et relevé des messageries, préparation des goûters.

16h25 : Prise en charge des enfants de maternelles (avant l'arrivée des parents à 16h30) et des plus grands dans le hall de l'école.

16h30 à 17h00 : Goûter

17h à 17h15 – 17h30 : Rangement / surveillance de la cour et départs échelonnés pendant le temps de récréation (à tour de rôle).

17h30 : Début de l'aide aux leçons, et temps libre.

18h15 : Rangement des activités.

18h30 : Départ des derniers enfants, fermeture.

18h30 à 18h45 : Vérification rangement, toilettes, extinction des appareils électriques et lumières et départ des animatrices.